

**Arrêté fédéral
approuvant le traité de commerce conclu
entre la Confédération suisse
et la République tchécoslovaque**

292.741

du 23 mars 1954

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 29 janvier 1954¹⁾,
arrête:*

Article premier

¹ Le traité de commerce conclu le 24 novembre 1953²⁾ entre la Confédération suisse et la République tchécoslovaque est approuvé.

² Le Conseil fédéral est autorisé à ratifier ce traité.

Art. 2

Le Conseil fédéral est autorisé à édicter les prescriptions que pourrait nécessiter l'application de ce traité.

RO 1954 743

1) FF 1954 I 202

2) RS 0.946.297.411

292.741
